

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS								
Nombre de conseillers	Séance du 30 septembre 2022,								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Votants</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Votants	Absents	10	7	9	3	L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
En exercice	Présents	Votants	Absents						
10	7	9	3						
Date de convocation : 22/09/2022 Date d'affichage délibération : 04/10/2022	Présents : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Aline MAUCHERAT, Romain VIGIER. Elus excusés ayant donné pouvoir : Pascal LIMARE ayant donné pouvoir à Romain VIGIER, Daniel PILLET ayant donné pouvoir à Aline MAUCHERAT. Absente excusée : Charline RAGEAU. Secrétaire de séance : Romain VIGIER.								
Délibération n° 2022 09 30 04 : REFECTION DU CHEMIN DES MOUCHES									

Dans le cadre du projet de réfection du chemin des mouches, Monsieur le Maire a lancé une consultation des entreprises. Compte tenu du montant estimé des travaux, la collectivité est dispensée de publicité et de mise en concurrence (valeur estimée inférieure à 100 000 € hors taxes).

Toutefois, afin de respecter l'article L3 du Code de la commande publique, il convient de comparer les 2 devis reçus (seules deux entreprises ont répondu sur trois sollicitées).

Après présentation et comparaison de ces devis, le conseil décide :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise EHTP pour un montant de 33 566.02 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander les subventions et à signer tout document nécessaire au suivi de cette opération.

Vote : adopté à l'unanimité (9 voix pour).

Le Maire,

André DAZY



Envoyé en préfecture le 04/10/2022	
Reçu en préfecture le 04/10/2022	
Affiché le 04/10/2022	
ID : 073-217302058-20220930-2022093004-DE	